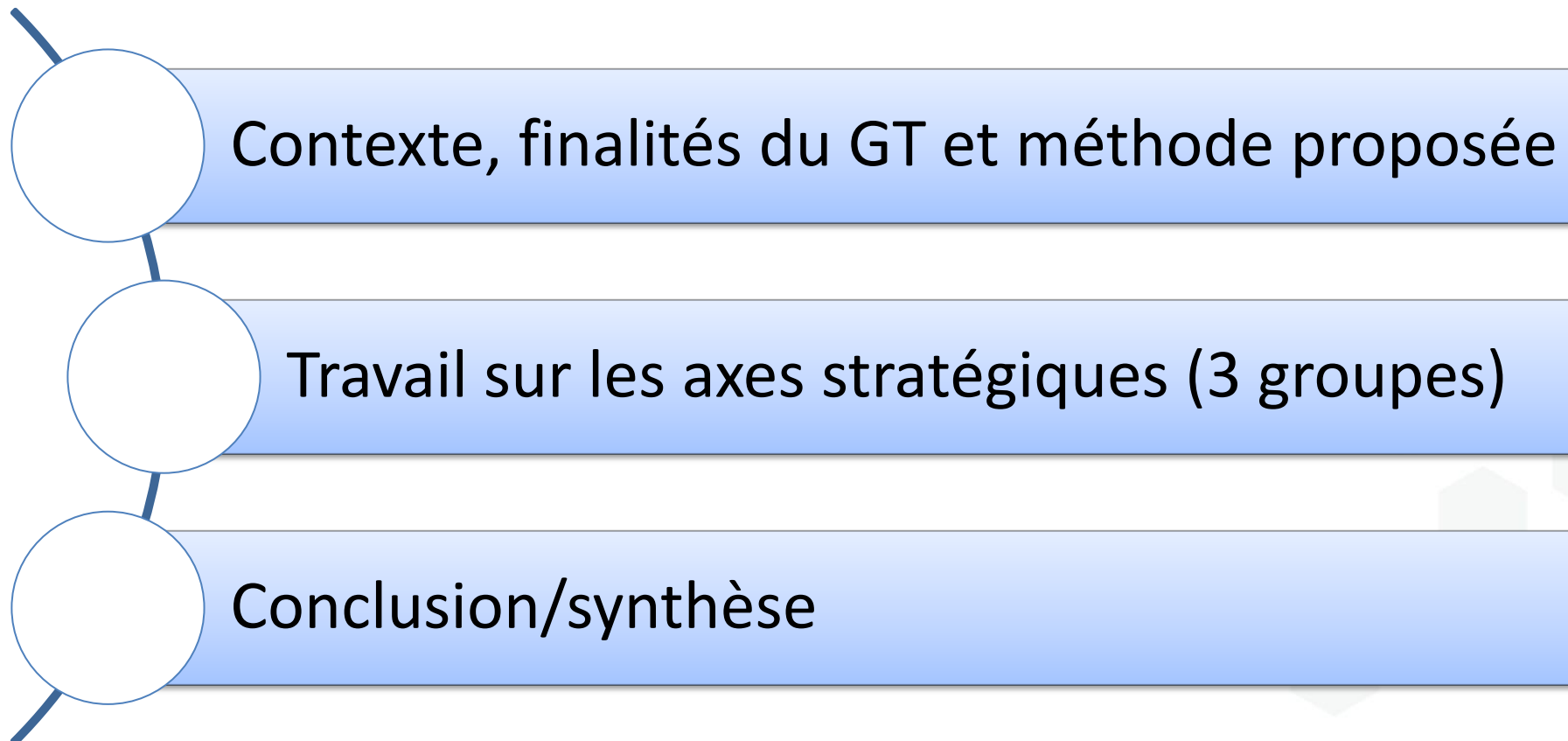




# Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Pays de la Loire

Groupe de travail « Prévention - Déchèteries »  
15 septembre 2017

# Déroulé de la séance

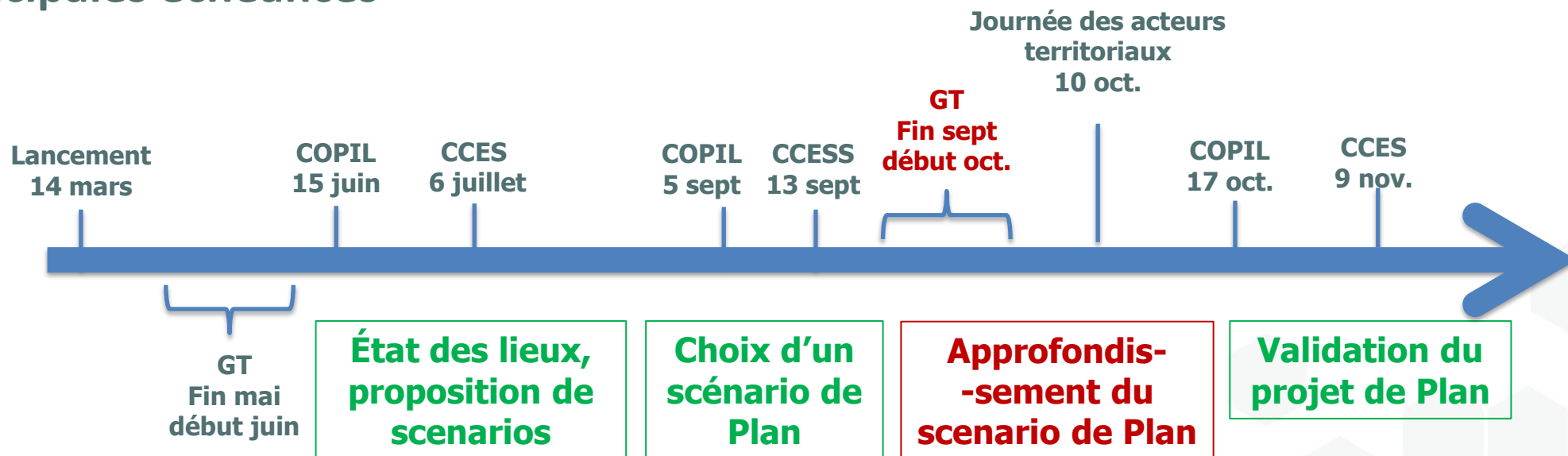


# Introduction



# ◆ Rappel : le contenu du Plan et ses échéances

## Principales échéances



## 4 GT organisés en septembre

Prévention (15/09)

Déchets du BTP (19/09)

Biodéchets (26/09)

Installations (29/09)

⇒ Rédaction du document de Plan en janvier 2018 et approbation en janvier 2019.

# ● Rappel des dispositifs réglementaires sur la prévention

## Déclinaison selon différents échelons territoriaux

- Le programme national de prévention 2014-2020 :  
DMA et DAE ⇒ 13 axes stratégiques
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) :  
« Le plan recense les actions prévues **et identifie les actions à prévoir** par **les différents acteurs concernés** pour atteindre les objectifs, ainsi que leur **calendrier** » **décret « planification »** (Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016)
- Le programme local de prévention des DMA obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (voir décret du 14 juin 2015)

# DMA : bilan des évolutions proposées

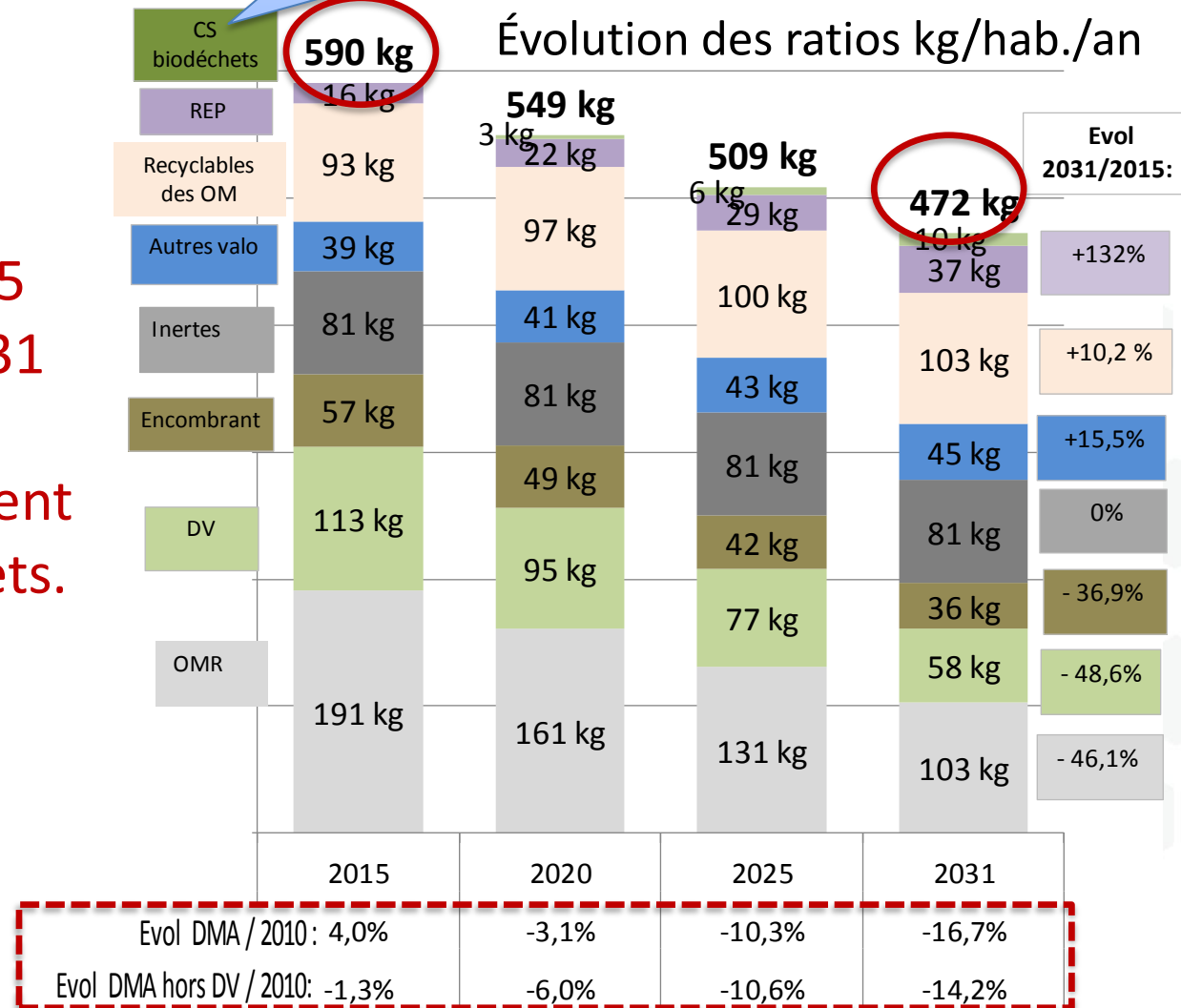
**Moyenne nationale 2015 :**

DMA (avec gravats) : 577 kg/hab./an  
 OMr : 265 kg/hab./an  
 Recyclables des OM : 77 kg/hab./an  
 Déchets verts : 60 kg/hab./an

⇒ Par rapport à 2015:

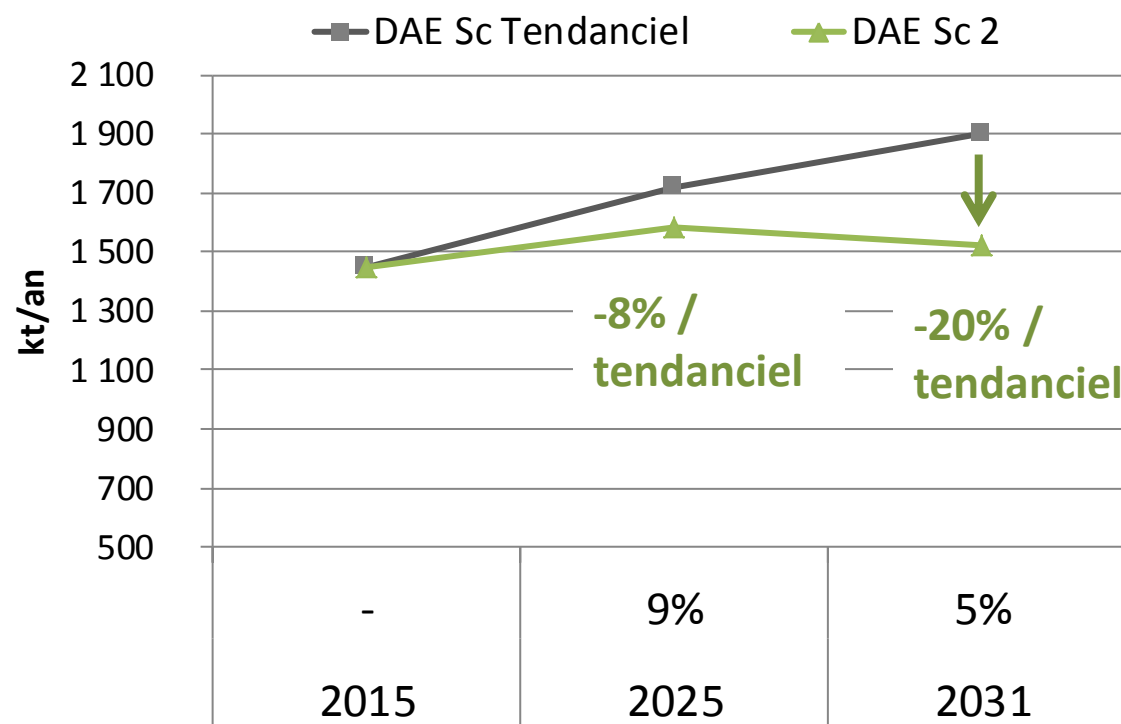
- 80 kg /hab/an de DMA en 2025
- 115 kg/hab/an de DMA en 2031

Les 3/4 du potentiel identifié viennent d'efforts sur la gestion des biodéchets.



## ● Rappel: scénario de Plan sur la prévention des DAE

- **Rappel objectif réglementaire** : réduire les quantités de DAE par unité de PIB  
 ⇔ « découpler » la production de DAE du tendanciel (PIB)
- **Scénario retenu par la CCES du 13/09:**



## Finalité du GT « Prévention »

- Des objectifs retenus pour le Plan déchets qui nécessitent :
  - ✓ un « changement d'échelle » dans le domaine de la prévention
  - ✓ une participation de tous : ménages , activités économiques et administrations publiques

⇒ **Que vous semble-t-il nécessaire d'écrire dans le Plan comme préconisations / recommandations voire objectifs de « moyens », autour des axes suivants ?**

Biodéchets – gestion de proximité

Réduction déchets verts

Réemploi – réutilisation

Déchets dangereux

Biodéchets - gaspillage alimentaire

Prévention en entreprises

Déchèteries & prévention

Outils économiques et réglementaires



# ● Axe 1 : prévention des biodéchets (DMA et DAE)

## Lutte contre le gaspillage alimentaire

CCES : -15  
kg/hab/an  
horizon 2031

- **Rappel enjeux** : objectif réglementaire de -50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025
- **Enjeu**
  - ✓ Valoriser les réussites et les actions concrètes donc avoir une pédagogie par l'exemple. Avoir une approche territoriale.
  - ✓ Préalable : important de quantifier et communiquer sur les résultats pour une réelle prise de conscience = expertise du gaspillage : Où ? Quels produits ? Pourquoi ? (identifier les causes).
- **Des pistes de réflexion ?**
  - ✓ Mise en place d'un réseau régional d'évitement du gaspillage alimentaire
  - ✓ Développement des clauses relatives au GA dans les marchés publics de restauration collective (taille des portions, processus de préparation...)
  - ✓ Impact du « manger local » (« Manger local c'est pas banal »)
  - ✓ Rôle des organisations professionnelles : ANIA/distrib/restauration collective
  - ✓ Développement d'opérations exemplaires
  - ✓ Rôle de la Région via sa compétence formation

## ● Axe 2 : prévention des biodéchets (DMA + DAE)

### Gestion de proximité des déchets alimentaires



CCES :  
-15kg/hab/an  
horizon 2031

- **Rappel enjeux**

Une orientation régionale importante vers la gestion de proximité (et non la collecte sélective)  
(70 % population en gestion de prox)

- **Des piste de réflexions complémentaires ?**

- ✓ Articulation avec les documents d'urbanisme et projets d'aménagement: prévoir dès la phase conception les dispositions nécessaires à la gestion de prox des biodéchets...?
- ✓ Habitat collectif: quelle démarche systématique préconisée ? Quelle domanialité des installations ? Réseau de référents ?
- ✓ Prise en compte des métiers de bouches en ville ?
- ✓ Un objectif de formation des collectivités selon le référentiel professionnel de l'ADEME
- ✓ Liaison avec la compétence formation de la Région
- ✓ Mise en œuvre des caractérisations

## Axe 3 : prévention des biodéchets (DMA et DAE)

### Déchets verts (1/2)

CCES : passer de  
113 kg/hab/an en 2015  
à 77 kg/hab/an en 2025  
puis 58 kg/hab/an 2031

- **Rappel enjeux**
  - ✓ L'un des principal levier de l'atteinte de l'objectif réglementaire « -10 % de DMA »
  - ✓ Attention aux dérives (dont brulage et dépôt sauvage)
  - ✓ Trouver les leviers techniques d'atteinte des objectifs de réduction : « Penser » la logistiques et les innovations technologiques pour apporter une solution de forte réduction de la production de déchets verts
- **Des pistes de réflexions complémentaires ?**
  - ✓ Formation des communes à la gestion différenciée des EV (ex. : Trivalis, objectif de 50 % des communes sensibilisées...)
  - ✓ S'appuyer sur des organisations mutualisées
  - ✓ Diffusion technique, sensibilisation: exemple des cahiers de préconisations réalisées par le CD 33 (un vers particuliers/un vers profs)

## ➤ Axe 3 : prévention des biodéchets

### Déchets verts (2/2)

- ✓ **Broyage ligneux** (pour le particulier, pour les EV, pour les gestionnaires d'habitat collectif) :
  - un annuaire de prestataires régionaux pour les particuliers ?
  - Comment faciliter les opérations en déchèteries ou placettes (via **prestataires, régie**) ?
- ✓ **Gestion des tontes des particuliers** :
  - incitation à la mutualisation de tondeuses à l'échelle d'un quartier ou hameau
  - annuaire de loueurs de matériels ?
- ✓ Quelles préconisations **en déchèteries** ?
  - Généralisation du contrôle des accès (analyse « coût/bénéfice ») ?
- ✓ Des objectifs de sensibilisation/information/formation des **professionnels** (via les CMA /CCI, avec Charte d'engagement et valorisation des entreprises signataires ?)

## ● Axe 4 : prévention des DAE (hors gaspillage et hors DV)

- **Rappel enjeux**

~ stabilisation par rapport à 2015



CCES :  
-11 % en 2025  
par rapport au  
tendancier

- **Pistes de réflexions complémentaires ?**

- ✓ Quelle impulsion régionale aux chartes nationales d'engagement volontaire par secteur d'activité (portées par CNI et OP) : promotion de ces chartes par les OP, développement régional des adhésions individuelles ensuite...
- ✓ Poursuivre les partenariats entre la CRMA et des territoires ZDZG
- ✓ Une condition d'accès en déchèteries pour les professionnels moyennant une formation sur la prévention (via OP, collectivité ?)
- ✓ Développement des opérations labellisées de type « commerce engagé »...

## ● Axe 5 : prévention sur les déchets dangereux (DMA + DAE)

- **Rappel enjeux**

- ✓ Diminution des tonnages de déchets dangereux
- ✓ Amélioration du taux de captage de ces déchets
- ✓ Réduction de la nocivité des produits

- **Des pistes de réflexion complémentaires ?**

- ✓ Augmenter la collecte : déchèterie, accueils des professionnels, spécificité de l'amiante, dangerosité des points de regroupement...
- ✓ Pédagogie pour limiter utilisation produits dangereux
- ✓ Continuation des campagnes de sensibilisation
- ✓ Mutualisation des collectes de déchets dangereux auprès des artisans
- ✓ ...

## Axe 6 : réparation - réemploi - réutilisation

- **Rappel enjeux** : augmenter le temps de réutilisation des matériels pour diminuer les achats et déchets
- **Pistes de réflexion ?**
  - ✓ **Faire évoluer les comportements** : moyens logistiques maintenant «enclenchés »=> comment changer de paradigme sur les modes de consommation à ce sujet ? (particuliers/ professionnels).
  - ✓ **Déchèteries** : zone de réemploi, fléchage vers acteurs du réemploi, formation des agents valoristes...
  - ✓ Annuaire régionale des acteurs du réemploi et de la réparation
  - ✓ Modalités de **contractualisation avec l'ESS** et les cahiers des charges des collectivités... comment faciliter l'accès au gisement ?
  - ✓ Favoriser le **matériel professionnel d'occasion** : bourse d'échanges, annuaire de professionnel de l'occasion
  - ✓ Actions régionales pour le **retour de la consigne**, déclinée de manière locale?
  - ✓ Intégration dans les **documents d'urbanisme** des aménagements pour permettre le réemploi  
+ Intégration dans l'existant des possibilités de collecte « préservantes » ?
  - ✓ Volet **pédagogie** en école, collèges et lycées

## Axe 7 : déchèteries & prévention

- Quelles préconisations dans la rédaction du Plan ?
  - ✓ Une préconisation de **généralisation du contrôle des accès** (avec ou sans tarification ?)
  - ✓ Une préconisation de **généralisation de l'accueil des professionnels** ?
  - ✓ Une charte régionale permettant une harmonisation des conditions d'entrée des profs ? (ex. : charte de la CRMA en Bretagne dans le cadre du projet Envir'A) ?
  - ✓ **Amiante**: un objectif de maillage en points de collecte ?





## Hexagon **Axe 8 : outils économiques, réglementaires et transversaux**

- ✓ **Développement de la TI** en zone urbaine et touristique :
  - un objectif d'expérimentations Teom-I ou RI ?
- ✓ Rôle de la **redevance spéciale**
  - une préconisation de déploiement de la RS ?
  - une exemplarité des établissements de l'administration publique ?
- ✓ **Seuil d'assimilabilité** (« collecte » et déchèteries)
- ✓ Consommer dans une logique **d'économie de la fonctionnalité** (location, prêt, partage) :
  - annuaire de location (par secteur d'activité...)
  - organisation mutualisée : location-lavage de couches (crèches, EHPAD, particuliers...)
- ✓ Moyens d'organiser la promotion de l'usage de **produits peu générateurs de déchets**
- ✓ Faire le lien entre conso responsable, **conso collaborative**, production contributive...
- ✓ Rôle de **développement économique** de la Région
- ✓ **Animation régionale** de la prévention : diffusion des résultats, sensibilisation, valorisation des acteurs engagés
- ✓ **Formation** des scolaires, collégiens, lycéens

## Trame de réflexion proposée pour chaque axe

- S'interroger sur :

Qui pilote/qui réalise ?

Quel objectif quantitatif de moyen ?

Est-ce de l'expérimentation ?

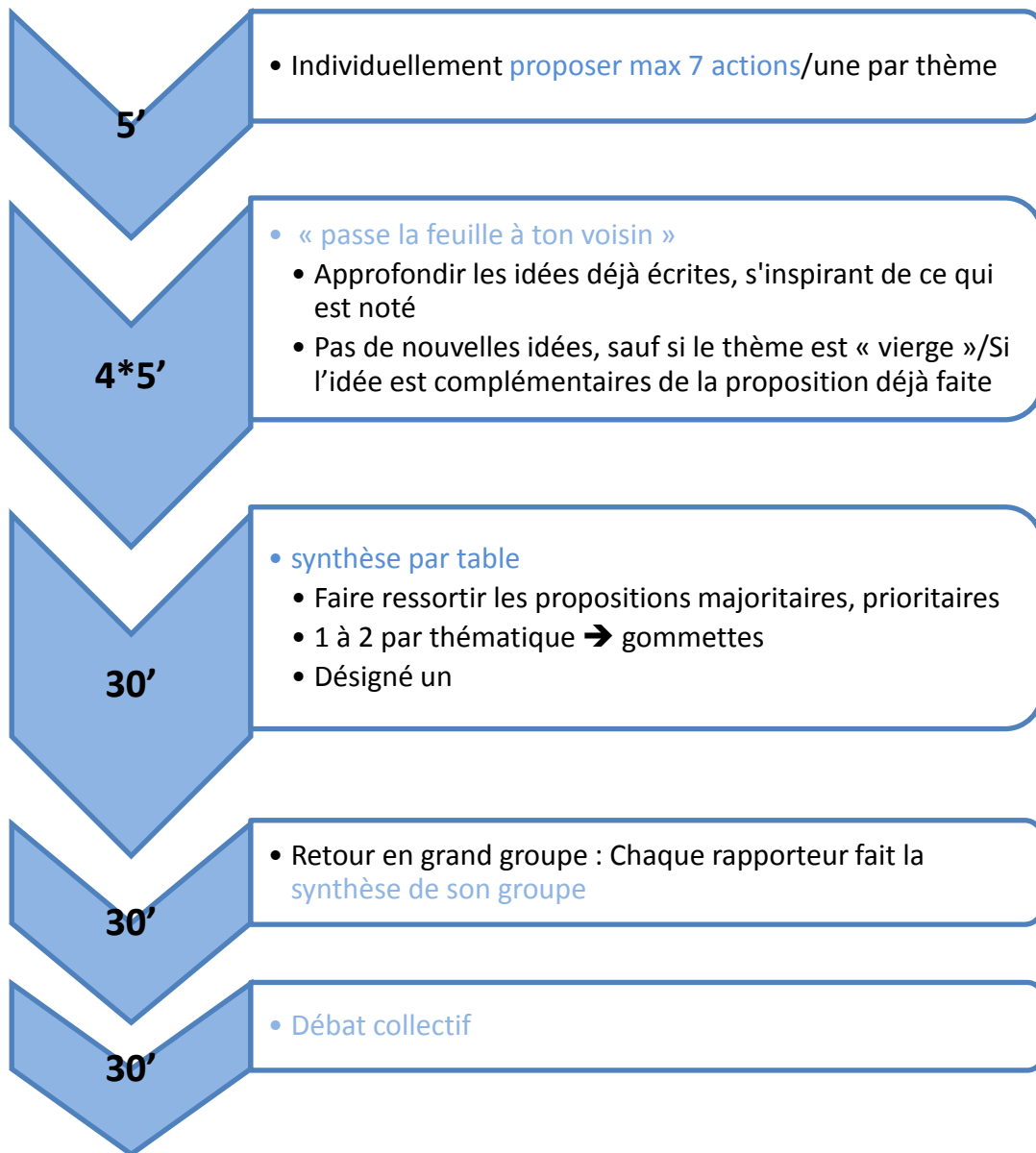
- *collectivités locales*
- *organisations professionnelles*
- *instances représentatives du personnel*
- *chambres consulaires*
- *acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)*
- *associations de protection de l'environnement*
- *associations de consommateurs*

Et toujours :

- quelle **exemplarité des administrations publiques** ?
- quelles actions de **sensibilisation et diffusion des bonnes pratiques** ?
- quelles **attentes des acteurs vis-à-vis du rôle et des actions de la Région** ?

Rappel Art. R. 541-25.-L'autorité compétente met en place **une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes** concernées par la prévention et la gestion des déchets afin **d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan**. A ce titre, le plan peut prévoir une contractualisation entre parties prenantes pour la mise en œuvre des actions qu'il prévoit.

# Travail en sous groupes



	ACTIONS / SOLUTIONS / LEVIERS	pilotes / parties prenantes	attentes vis-à-vis de la Région
Lutte contre le gaspillage alimentaire			
Prévention déchets alimentaires = compostage de proximité			
Prévention des déchets verts			
Déchets dangereux : prévention, réduire la nocivité, collecte (déchèteries)			
Réparation réemploi réutilisation (dont déchèteries) : influencer les comportements			
Déchèteries (hors réemploi, DV et DD) : contrôle accès, amiante, nouvelles filières etc.			
Outils économiques - Autres?			

# ANNEXES

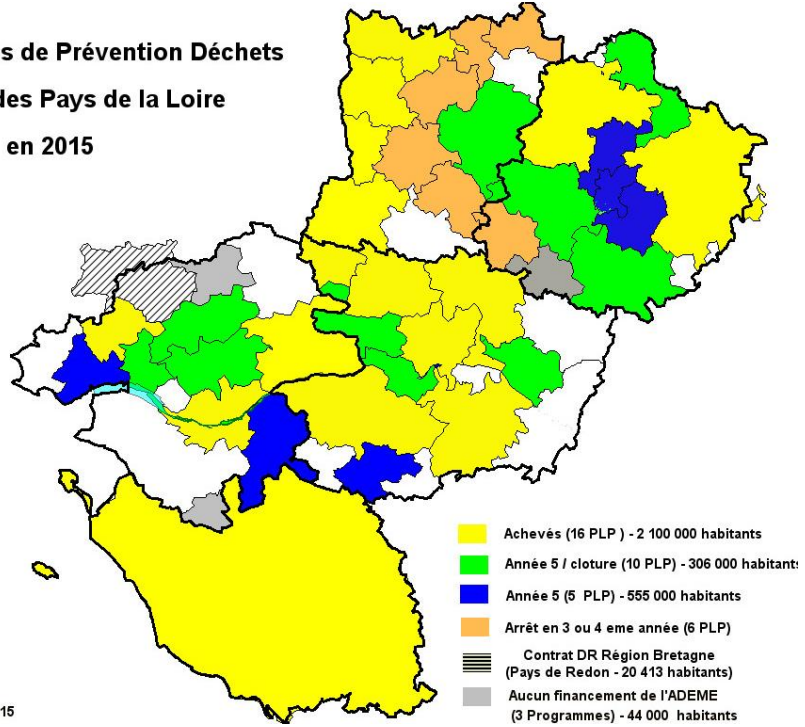


DEPUIS  
**1986**

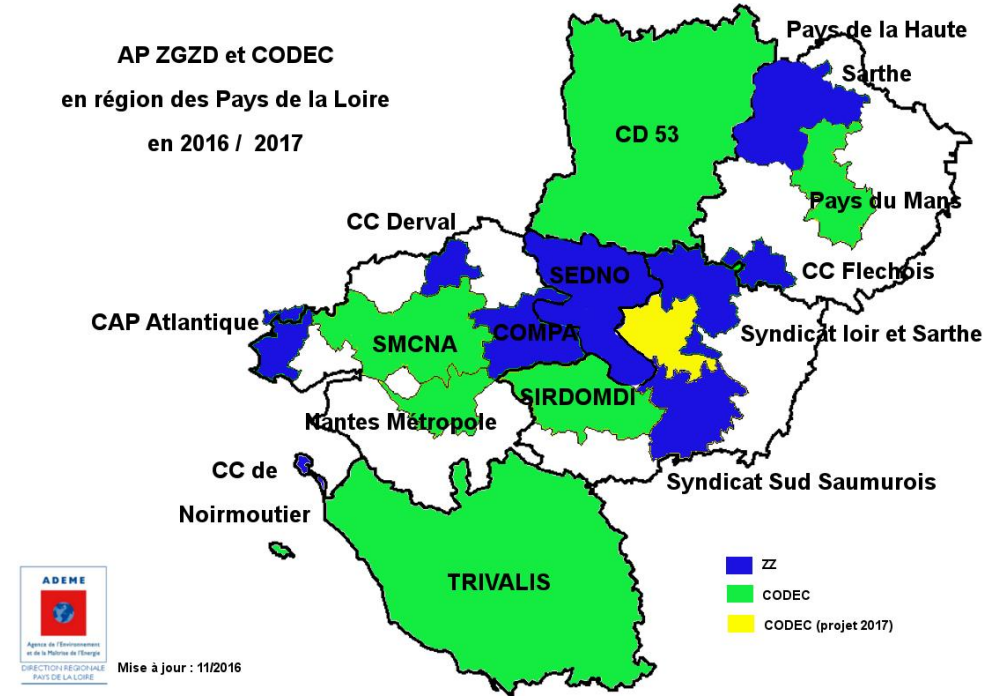


# Bilan des Plan locaux de prévention des ordures ménagères et assimilées... et leur prolongement

Les Programmes de Prévention Déchets  
en région des Pays de la Loire  
en 2015



AP ZGZD et CODEC  
en région des Pays de la Loire  
en 2016 / 2017



- 41 Plans locaux de prévention des ordures ménagères et assimilées (PLPO MA) signés, soit 90 % de la population couverte (France : 66 % de la population couverte en 2014)
- Bilan sur un échantillon de 16 PLP OMA couvrant 67 % de la population régionale :
  - 13 % d'OMA en kg/hab.

- 70 % de la population régionale est désormais couverte par un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés via les CODEC et les dispositifs « Territoire Zéro déchet zéro gaspillage ».

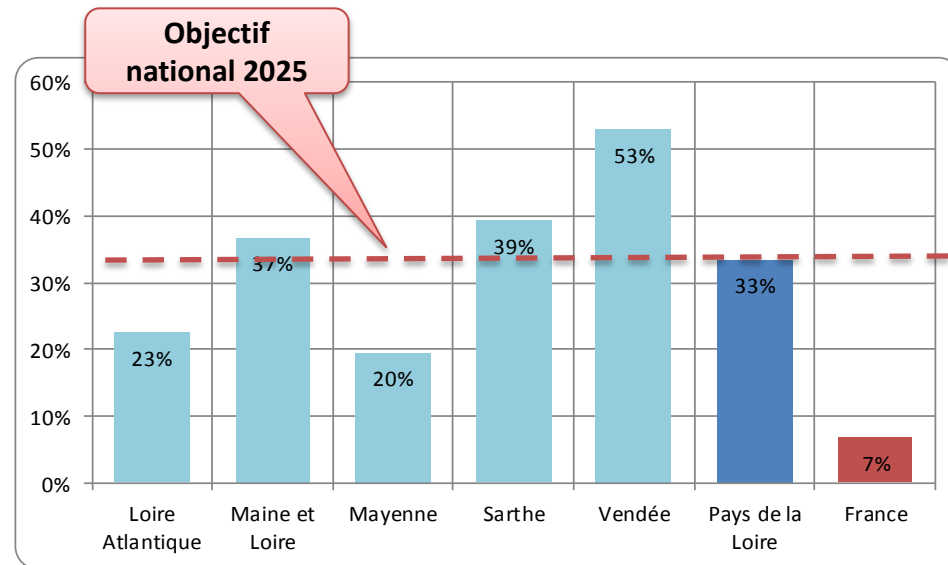
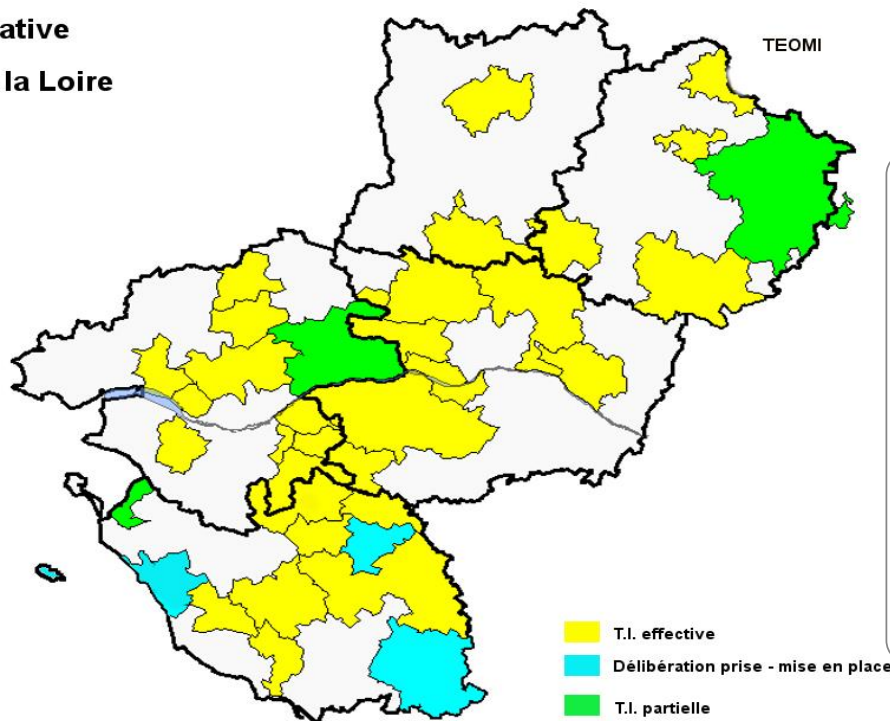




# Déchets ménagers et assimilés (DMA) : focus tarification

En % de la population

La Tarification Incitative en région des Pays de la Loire en 2015



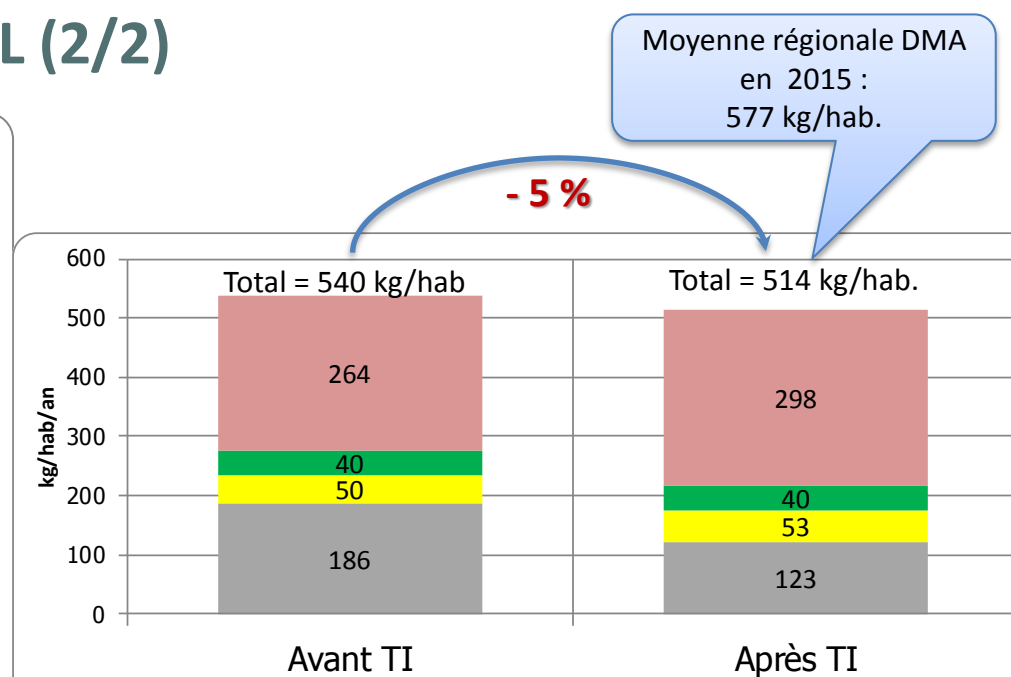
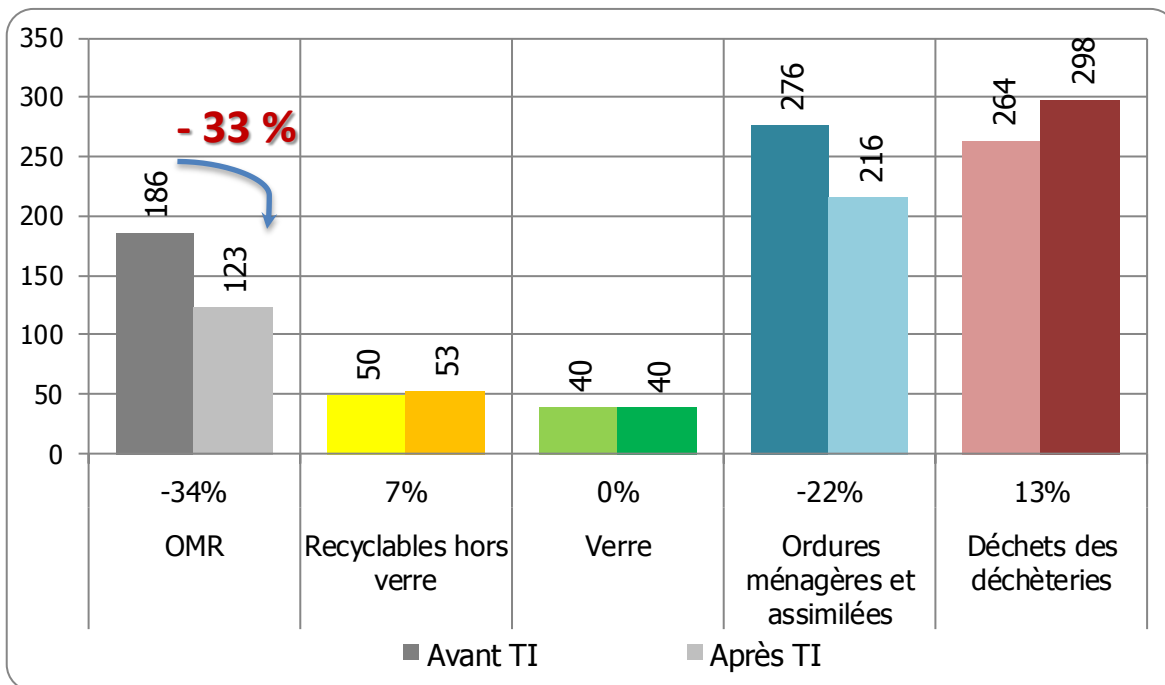
Mise à jour : 08/2015

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, environ 33 % des habitants concernés par un financement incitatif du service public de gestion des déchets (7 % des habitants en France métropolitaine).

⇒ Objectif national de 2025 de la loi transition énergétique quasi atteint au niveau régional en 2015.

- Des projets de déploiement affichés en Vendée : 100 % de la population couverte d'ici 2020. La couverture régionale de la TI passerait alors à 42 %.
- Les zones urbaines (à l'exception de la Roche-sur-Yon) et touristiques : non engagées en TI.

## DMA : focus tarification incitative en PDL (2/2)



### Avant/après tarification incitative (TI)

- Une baisse très forte du ratio d'OMR (-33 %)
- Des performances sur les recyclables déjà élevées avant TI => un impact plus faible sur les recyclables après TI.
- Des apports en déchèteries qui augmentent mais restent inférieurs à la moyenne régionale.

- Un effet de la TI moins marqué sur les tonnages de DMA (-5 %).

# Évolution des DMA – Prévention (1/2)

- Prévention de la production d'OMA :

OMr : 191 kg/hab./an

+ CS : 93 kg/hab./an


= OMA : 284 kg/hab./an

Flux	Potentiel de réduction identifié sur la période 2015-2031 (kg/hab./an)	
Lutte contre le <b>gaspillage alimentaire</b>	-15	Gisement d'évitement ~ 45 kg/hab./an
Gestion de proximité des <b>biodéchets</b>	-14,5	
<b>Réemploi</b> des objets	-2,0	Exemple du don de textile...
<b>Textiles sanitaires</b>	-7	Gisement évitement ~ <b>15 à 30</b> kg/hab./an
Emballages hors verre	-5	Gisement évitement <b>10-15 kg</b> Effet vrac, écoconception, réduction poids unitaires...
Papiers	-4,3	Gisement d'évitement ~ <b>10 kg/hab./an</b>
Verre	-3	Gisement évitement <b>4-7 kg</b> - Impact de la consigne...
Sur les <b>déchets non ménagers</b>	-5	10 % de prévention à minima sur 20 % du gisement OMR
<b>TOTAL</b>	<b>-55,8 kg/hab./an soit -19,6 % /2015</b>	



# Évolution des DMA – Prévention (2/2)

- Prévention sur les déchets occasionnels (306 kg/hab./an en 2015)

Flux	Kg/hab/an en 2015	Potentiel de réduction identifié sur la période 2015-2031 (kg/hab/an)	
Déchets verts	113 kg	-55 kg	Cible retenue dans la révision du Plan DND de la Vendée en 2016 (58 kg/hab./an) 
Inertes	81 kg	0	Objectif de captage du gisement (réduction des dépôts sauvages)
Encombrants	57 kg	-3,0 kg	Gisement d'évitement ~2 à 4 % du tout-venant soit 1 à 3 kg/hab./an
Déchets dangereux diffus	2,2 kg	0	Captage du gisement pour l'orienter vers la filière déchets dangereux
<b>TOTAL</b>		<b>-58 kg/hab./an sur 2015-2031, soit -19 %</b>	

Autre paramètre de prévention « apparente » des DMA, non quantifiable : **l'évolution du gisement de déchets issus des producteurs assimilés**, en liaison avec une entrée/sortie du service public (exemple: développement de déchèteries professionnelles...)

# Déchèterie/Recyclerie de Cusset (03)



Recyclerie de 1 500 m<sup>2</sup> gérée par une association et construite après la déchèterie sur une parcelle mitoyenne réservée à du logement collectif

Cheminement repensé pour favoriser le réemploi avant la valorisation et permettre aux usagers après avoir vidé leurs coffres de repartir avec des objets revendus dans le magasin de la recyclerie ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



23 communes  
80 000 habitants

4 déchèteries et 1 recyclerie



# Nouveau concept sur la déchèterie de Vayres (33)



157 communes  
214 000 habitants

12 déchèteries

Site prévu pour gérer  
6 000 t/an de déchets  
occasionnels et  
50 000 visites/an

Concours d'architecture  
avec budget de  
1 850 000 € HT et  
ouverture en 2017

Déchèterie sans aucun quai  
avec une mise de côté des  
objets ré-employables au  
niveau de chaque zone dédiée  
à un matériau (un meuble  
réutilisable sera stocké à côté  
de la benne DEA par exemple)

Cheminement des usagers  
selon la hiérarchie des  
modes de traitement  
(réemploi,  
recyclage/valorisation et  
enfin élimination)

Surface totale de la  
parcelle de 5 525 m<sup>2</sup>



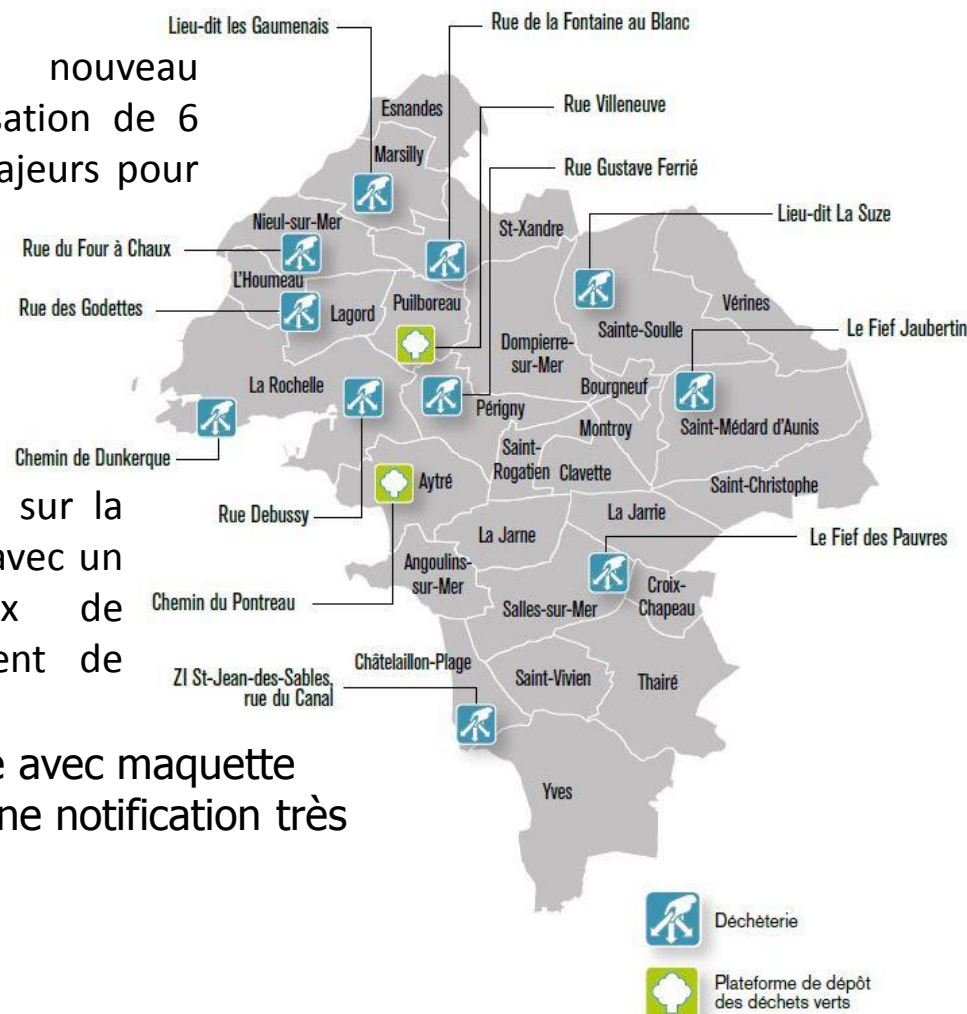


# Passage de 13 à 6 déchèteries d'ici 2025

La CDA a élaboré un nouveau schéma directeur prévoyant la réalisation de 6 nouvelles déchèteries dont 3 sites majeurs pour un budget d'environ 15 000 000 € HT. Entièrement opérationnel à l'horizon 2025, ce nouveau réseau remplacera les 13 déchèteries existantes.

La 1<sup>ère</sup> déchèterie va être construite sur la commune de Périgny sur 12 000 m<sup>2</sup> avec un budget prévisionnel de travaux de 2 650 000 € HT en remplacement de 3 sites (Saint Eloi, Périgny et Aytré).

Le 1<sup>er</sup> concours de maîtrise d'œuvre avec maquette numérique BIM est en cours avec une notification très prochaine du groupement retenu.



28 communes  
165 000 habitants

11 déchèteries et 2 sites n'accueillant que les déchets verts réservés aux particuliers

40 000 t de déchets collectés en déchèteries pour environ 400 000 à 500 000 visites

**INFO**



- **Gratuit**, il est délivré sur demande. Il donne accès à toutes les déchèteries du réseau et doit être présenté à chaque passage.
- Il permet d'actionner la barrière à l'entrée de la déchèterie.
- Pour bénéficier de ce Pass d'accès, vous devez résider dans l'une des communes de la CDA.

Le Pass comporte une **dotation annuelle de 20 passages** réinitialisée automatiquement au début de chaque année.

**20 PASSAGES PAR AN**

→ Pour les particuliers qui auraient des besoins complémentaires, il est possible, une fois par an, d'acheter **5 passages supplémentaires pour 20€**

# Gestions publique des particuliers et privée des professionnels

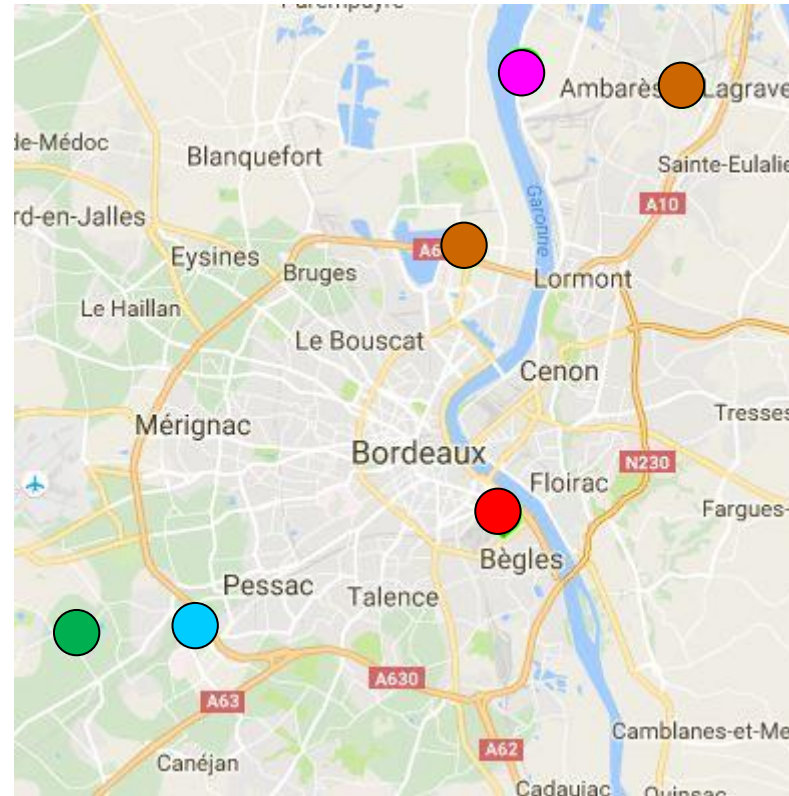


28 communes  
750 000 habitants

18 centres de recyclage  
publiques réservés aux  
particuliers

Centres de recyclage public réservés aux particuliers  
et réseau de déchèteries professionnelles privées mis  
en place avec l'aide de la CMA et la CUB

En 2014, 65 000 t  
de déchets  
professionnels  
et 135 000 t de  
déchets ménagers  
collectés sur la  
métropole en  
déchèteries



Réseau de déchèteries professionnelles privées



Tarifs appliqués en 2015 (extrait dépliant)

	Pena Environnement	VEOLIA Propreté	Azura Recyclage	Sx Environnement	SITA SUD OUEST
	€ HT/T	€ HT/T	€ HT/T	€ HT/T	€ HT/T
Inertes	33,89	47	35	30 à 45 (qualité)	44,29 ou 39,74*
Tout venant	131,41	152	135	138	130,59 ou 119,24
Cartons, papiers	28,53	0	0	0 (papier : 24 €HT)	22,71 ou 17,03
Métaux ferreux et non ferreux	0	0	0	0	Rachat matière
Déchets verts	50,00	99	79	98	85,17 ou 72,22
Souches	90,94		95	98	62,45 ou 56,78
Bois (palettes, caquettes ...)	90,94	93	68	50	56,78 ou 51,10
Pneus	275,44	254		5 à 15 €HT/unité	170,34 ou 153,30
DEEE (machine à laver, gazinière, ...) - Hors froid et informatique	2,47 €HT/kg	0,474 € HT/kg	Sur devis	0,45 € HT/kg	0,35 ou 0,28 €HT/kg
Déchets valorisables en mélange (cartons, métaux, bois, gravats)	NC	63	0	99	
Plastiques d'emballages	NC	152	0	138	34,07 ou 30,66
Plastiques PVC	NC	152	0	138	
Plâtre	NC	78	135	80	130,59 ou 119,24



Entrée de la déchèterie d'Ambarès